

DECISION DU MAIRE 2023/011

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

OBJET :

**Cession du mini-bus
IVECO TCP immatriculé
CA-873-WV**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020.05.27/7 du Conseil Municipal du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € (quatre mille six cents euros) ;

Considérant la vétusté du véhicule municipal IVECO TCP immatriculé CA-873-WV acquis en 2008 et répertorié dans l'inventaire communal sous le numéro 20080005001 ;

Vu la proposition d'achat dudit véhicule présentée par l'entreprise MFPL – 8 rue de la Planche – 63720 ENTRAIGUES ;

Madame la Maire décide :

ARTICLE 1 : de céder à l'entreprise MFPL, le véhicule IVECO TCP immatriculé CA-873-WV au prix de 4 000 € (quatre mille euros) ;

ARTICLE 2 : de sortir de l'inventaire communal le véhicule enregistré sous le numéro 20080005001 et de réaliser les écritures comptables nécessaires ;

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- à Mme la Comptable du SGC du Charolais-Brionnais, Centre des Finances Publiques de Charolles.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 1^{er} mars 2023

Edith GUEUGNEAU
Maire

